

6 Port-Gentil

Religion/Eglise catholique/Festivités à la paroisse Sainte-Thérèse d'Avila

La communion autour d'un repas fraternel

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

L'honneur a été rendu à cette occasion aux personnes démunies qui ont été placées au premier plan de cette manifestation, en présence du curé, l'abbé Gérard Charles Gilbert de Vautibault.

DANS la vie, il est courant de voir les gens marquer leur passage au sein d'une institution ou structure d'une empreinte indélébile. C'est ce que fait l'évêque de Port-Gentil, Mgr Eusebius Chinékézi Ogbonna Managwu, installé à la tête du diocèse depuis le 03 avril 2016. Proche du peuple, le prélat met un accent particulier sur les personnes démunies et nécessiteuses. D'où le repas fraternel et communautaire organisé à leur endroit dans le droit fil d'un ensemble de festivités, il y a quelques jours, à la paroisse catholique Saint-Thérèse d'Avila, implantée au quartier Balise 1, dans le deuxième arrondissement. Ceci selon le programme établi par chacune des neuf paroisses que compte le diocèse de Port-Gentil, sous la supervision du bureau diocésain des œuvres Caritas, qui signifie "Amour de l'autre". Ce jour-là, la paroisse Sainte-Thérèse d'Avila a été particulièrement en



Photo : Jean Paulin Allogho

L'abbé Gérard Charles Gilbert de Vautibault et le responsable de notre Dame de l'Assomption, Antoine Avome (polo).



Photo : Jean Paulin Allogho

Une photo de famille avec les bienfaiteurs.

effervescence.

L'autre jour, c'était au tour de la Communauté ecclésiale de base Notre Dame de l'Assomption et le groupe la Fraternité Saint Camille de Léllis, dirigés respectivement par Antoine Avome et Camille Koumba, d'offrir ce repas mensuel aux personnes nécessiteuses. La salle "Paul François Libermann" a servi de cadre à cette fête.

A cette occasion, le festin a été arrosé, et les bénéficiaires l'ont apprécié à sa juste valeur. En retour, ceux-ci ont tenu à remercier leurs bienfaiteurs pour l'acte charitable posé en leur faveur. En donnant à ceux qui sont dans le plus grand besoin, on réussit à vaincre l'indifférence. Car, ceux qui sont faibles et incapables, ne doivent pas subir l'abandon des personnes valides.



Photo : Jean Paulin Allogho

Une vue du repas communautaire.



Photo : Jean Paulin Allogho

Un acte charitable apprécié par les bénéficiaires.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE
L'ENTREPRENARIAT NATIONAL
CHARGÉ DE LA DÉCENNE DE LA FEMME
AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION
DIRECTION GÉNÉRALE
0-0 0056 /AGANOR/DG. -



COMMUNIQUE

Mise en enquête publique des Projets de Normes Gabonaises (PNGA) du Comité Technique CT1 « Produits Alimentaires ».

Le Directeur Général de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) informe toutes les parties prenantes de la normalisation que, conformément à la loi N°006/2014 du 28 août 2014 instituant le Système National de Normalisation, les projets de normes gabonaises ci-dessous, adoptés par les Comités Techniques de normalisation CT1 « Produits alimentaires et cultures de rente » seront soumis à une enquête publique de deux mois (02), à compter de la date de publication du présent communiqué.

N°	Référence	Intitulé
1	PNGA 13 501	Les eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles)
2	PNGA 13 502	Code d'usages en matière d'hygiène pour l'eau potable en bouteille/conditionnée (autre que l'eau minérale naturelle)
3	PNGA 13 503	Norme pour les eaux minérales naturelles
4	PNGA 13 504	Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles
5	PNGA 13 700	Conditions d'hygiène dans les établissements de restauration rapide - Exigences générales
6	PNGA 13 601	Norme pour le miel
7	PNGA 13 603	Norme pour le riz
8	PNGA 13 602	Norme pour le sel de qualité alimentaire
9	PNGA 13 604	Norme pour les tomates
10	PNGA 13 605	Mayonnaise - Spécifications
11	PNGA 13 606	Norme pour le beurre
12	PNGA 13 607	Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique

L'objectif poursuivi par cette opération est de laisser s'exprimer les parties intéressées sur le contenu technique et la pertinence desdits Projets de Normes.

Les opérateurs économiques, les administrations publiques, les organisations de la société civile et toute autre personne intéressée par cette activité sont priées de se rapprocher de l'AGANOR pour connaître les modalités à suivre pour l'acquisition desdits projets de normes.

Tous les avis doivent être formulés par écrit et transmis à l'AGANOR par courrier postal ou électronique aux adresses indiquées ci-dessous :

- aganor.gct@gmail.com
- BP : 23744 - Libreville - Gabon Tél. +241 01 76 28 48 / 07 96 97 69

Après dépouillement des résultats de l'enquête publique et prise en compte des propositions pertinentes, ces projets de normes se verront attribués le statut de Normes Gabonaises.

Fait à Libreville, le 28 AOUT 2018

Joseph NGOWET



AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION,
Centre-Ville, Immeuble Gabon Industriel, BP. 23.744 Libreville / GABON.
Tél : 01 76 28 40 - 01 76 28 48 - Site Web : <http://www.aganor.ga/>